

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

### 5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

<b>REFERENTIEL D'ACTIVITES</b> <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	<b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b> <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	<b>REFERENTIEL D'ÉVALUATION</b> <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		<b>MODALITÉS D'ÉVALUATION</b>	<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b>
<p><b>A Activités préparatoires à l'exécution.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien quotidien des capacités physiques en fonction des spécificités instrumentales : exercices et entraînements permettant le maintien de la disponibilité neuromusculaire de l'instrumentiste.</li> <li>- Travail autonome sur les œuvres du répertoire de l'instrumentiste : observation de grande précision des éléments de l'écriture musicale des textes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Haut niveau de virtuosité instrumentale permettant de choisir et de pratiquer les exercices nécessaires au maintien des capacités physiques, sachant éviter les risques liés à cette activité physique intensive.</li> <li>- Connaissances relatives à la technique instrumentale. et au niveau de virtuosité exigé. Capacité d'aisance dans la réalisation du travail.</li> <li>- Capacités de précision et de rigueur dans l'ensemble des aspects techniques.</li> <li>- Savoir construire et approfondir l'exécution instrumentale au plus haut niveau de performance par les connaissances des éléments du langage musical, sachant garantir ainsi prévenir tout contresens dans la réalisation.</li> <li>- Compétences liées à sa propre virtuosité pour atteindre l'objectif fixé de précision musicale, comme pour ce qui concerne l'objectif de concrétisation en concert.</li> </ul>	<p>1) <b>Procédure d'évaluation à l'issue du cursus.</b></p> <p>Récital donné dans des conditions de concert telles qu'elles se présenteront dans le cadre du métier de concertiste, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sans aide extérieure dans l'accomplissement du travail d'exécution</li> <li>- en présence du Jury dont tous les membres ont une parfaite connaissance du répertoire présenté et/ou sont en possession de la partition des œuvres au programme.</li> </ul>	<p><b>La technique instrumentale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La qualité de l'utilisation des moyens physiques dans le jeu sur le plan technique, dans la réalisation des intensités, la force de l'expressivité ainsi que dans le contrôle de l'émission des sons à l'instrument, quels que soient la tessiture, les registres, les intensités et la rapidité.</li> </ul> <p><b>Les données musicales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des éléments premiers du texte musical, paramètres des phrasés et des structures.</li> <li>- Observation des nuances et de leur amplitude.</li> <li>- Réalisation de l'équilibre sonore de l'ensemble de l'œuvre.</li> <li>- Accomplissement des proportions structurelles, agogiques et sonores dans l'accomplissement de la forme et de l'unité de chaque œuvre.</li> </ul>



## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>- Entretien son propre instrument afin d'en préserver la fonctionnalité au meilleur niveau de qualité grâce à sa relation complémentaire avec techniciens, luthiers et accordeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir gérer les impondérables tels que bruits du public ou légers incidents pouvant survenir à l'instrument (tel que, par exemple au violon, changement de cordes ou nécessité de rééquilibrage de l'accord.).</li> <li>- Savoir adopter une attitude sur scène en cohérence avec, d'une part, la situation de concert public et, d'autre part, avec le programme exécuté ; cette cohérence conduisant à soutenir l'intérêt du public</li> </ul> <p>Pour ce faire :</p> <p>déplacement dans l'espace scénique, habillement adapté à la situation, maîtrise du comportement, maîtrise de l'appréhension face au public, respect du temps imparti, contrôle de ses propres expressions au cours de l'exécution, salut de début et fin de prestation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à veiller à l'entretien régulier de l'instrument et à percevoir les nécessités d'intervention de sa part ou de celle de techniciens (luthier set accordeurs notamment).</li> <li>- Savoir adopter un instrument selon des critères professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisation d'instruments de bonne qualité correspondant aux standards professionnels.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>2) Pour la procédure de VAE, voir la présentation spécifique fiche 9.</b></p>	<p><b>Matériel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La qualité et l'état de l'instrument utilisé, pour ce qui concerne instruments à cordes et instruments à vent.</li> </ul>
<p><b>B Activités de production.</b></p>			

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

- Prestations pour l'enregistrement de CD ou DVD. Participation critique à la sélection des éléments enregistrés.
- Participations à des spectacles ou à des émissions (radio ou télévision)
- Production individuelle publique, c'est-à-dire en récital.
- Production collective publique : concert avec orchestres ou divers ensembles instrumentaux.

### C Communication

- Veille à la promotion de ses compétences et de ses réalisations envers le public et envers le monde professionnel : organisateurs de concerts, responsables de programmation, agents d'artistes, presse.
- Maintien et développement des relations avec d'autres musiciens en vue de concerts communs.
- Utilisation des moyens des divers medias existants pour faciliter la sollicitation d'engagements. Eventuellement ouverture de son propre site internet pour transmettre l'information de ses activités artistiques.

- Développement de son propre réseau professionnel
- Savoir solliciter des engagements en s'appuyant sur une confiance en soi et une juste estimation de ses capacités.
- Savoir utiliser l'outil informatique pour les nécessités de communication

### En conclusion :

Toutes les données décrites ci-dessus six catégories sont toujours associées dans une même évaluation. L'évaluation porte donc sur leur synthèse, c'est-à-dire sur la résultante des choix effectués par le candidat concertiste montrant sa capacité à gérer de manière responsable l'ensemble des données en regard de l'objectif à atteindre. Cet objectif est l'exécution en tout point précise des œuvres programmées, avec trois corollaires à l'exigence de précision :

- l'autonomie dans l'exécution
- l'absence de défaillances
- la captation de l'intérêt du public.

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

			<p><i>Les critères d'évaluation donnés ci-dessus sont en référence autant au chapitre A qu'au chapitres B et C du référentiel d'activités ; le chapitre B étant la résultante directe de A et C. Pour ce qui concerne le travail en ensemble instrumental, la musique de chambre et l'étude du concerto font partie des pré-requis pour l'accès au niveau en question.</i></p>
--	--	--	--

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle.